

Mercredi 24 Février 2016 - n°75

Urbanisme - Caroline Cayeux auditionnée sur la simplification législative

Economie - DGF : le CFL tente de maintenir les équilibres, comme en 2015

Economie - Labellisation EcoQuartier 2016 : date limite de candidature fixée au jeudi 31 mars.

Habitat - Logement - Le panorama de la recherche 2016 en cours de recensement

Economie - Félicitations aux collectivités labellisées Villes Internet !

Economie - Bilan du projet de loi création avant l'adoption en première lecture par le Sénat

Economie - Lancement de l'édition 2016 des prix RegioStars

Environnement - Recommandations de la Cour des Comptes pour la gestion des déchets

URBANISME



Caroline Cayeux auditionnée sur la simplification législative

Le 16 février 2016, le groupe de travail du Sénat sur la simplification législative du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols (présidé par Rémy Pointereau, sénateur du Cher), a auditionné les associations nationales d'élus locaux, dont Caroline Cayeux, présidente de Villes de France. L'Association des maires de France (représentée par Olivier Pavy, maire de Salbris) et l'Association nationale des élus de la montagne ont aussi participé à cette rencontre. Ce

groupe de travail, dont les rapporteurs sont François Calvet (sénateur des Pyrénées-Orientales) et Marc Daunis (sénateur des Alpes-Maritimes), a ainsi pour objet de proposer des simplifications concrètes aux textes législatifs applicables aux projets de construction ou d'aménagement portés par les collectivités territoriales.

Un droit trop « caméléon » pour les collectivités

Caroline Cayeux a expliqué que la lecture même du Code de l'Urbanisme pose "des problèmes pour les services instructeurs dans les services d'urbanisme de nos villes et de nos intercommunalités car les textes sont trop changeants. Le problème n'étant pas tant la complexité des dispositifs imposés que leur caractère trop versatile". Caroline Cayeux a particulièrement insisté sur la nécessité "d'arrêter avec ce droit caméléon en matière d'urbanisme, qui se mue selon l'émotion du moment. Ce n'est pas nouveau. L'avertissement lancé en 1991 par le Conseil d'Etat dans son célèbre rapport, rédigé par Françoise Chandernagor, sur la sécurité juridique semble toujours d'actualité. C'est spécialement vrai pour le Code de l'urbanisme".

Une simplification encore insuffisante

La présidente de Villes de France est revenue sur l'important travail de simplification du code de l'urbanisme, toujours en chantier. Elle a salué les travaux lancés en juin 2010 par le ministre Benoist Apparu, avec la réforme du code de l'urbanisme par ordonnances successives, dans le cadre de "l'Urbanisme de projet". Elle a toutefois regretté le "manque de concertation suivie ces deux dernières années des associations du bloc local sur l'achèvement de la refonte du nouveau livre 1er du Code de l'urbanisme", alors que des réformes importantes ont été engagées (les lois Alur et ACTPE, et bientôt le projet de loi relatif à "la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine" ou encore le projet de loi "Égalité et citoyenneté"). A l'avenir, "il faudra impérativement associer les associations d'élus tout au long du dispositif de refonte pour s'attaquer ensuite aux quatre autres Livres du Code de l'urbanisme par ordonnances, le chantier étant loin d'être terminé". D'un point de vue plus local, la présidente de Villes de France a estimé assez conséquent le "travail d'appropriation de la part des services des villes et de leurs EPCI du nouveau code refondu qui va être nécessaire pour tenir compte de la nouvelle numérotation". Elle a déploré au passage le déficit important d'appui en ingénierie des villes et des intercommunalités pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, avec le désengagement de l'Etat de ce dossier, et les difficultés de recrutement des agents.

Associer les élus locaux pour un droit de qualité

De manière générale, la présidente de Villes de France a demandé une meilleure association des élus locaux en amont de l'édiction des textes législatifs sur l'urbanisme, et "bien avant l'adoption du texte en Conseil des ministres".

A l'instar du Conseil d'Etat dans son rapport de 2006 sur la complexité croissante du droit, la présidente de Villes de France a plaidé pour une "approche s'inscrivant dans la logique de ce que les anglo-saxons appellent la compliance, et impliquant une forte prise en compte de l'utilisateur dans l'édiction de la règle de droit, en amont des réformes du droit de l'urbanisme".

Au niveau plus strictement local, Caroline Cayeux a aussi salué certaines pistes évoquées par le rapport du préfet Duport d'avril 2015 sur la trop grande personnalisation du rôle et des avis de l'architecte des bâtiments de France. Pour surmonter ce type de difficulté, elle estime souhaitable "une décision collégiale au niveau des directions régionales des affaires culturelles pour les projets d'une certaine importance, afin de réduire les effets de personnalisation là où ils jouent le plus fortement". Elle a enfin présenté une série de mesures d'amélioration concrètes du droit de l'urbanisme pour les villes en matière d'urbanisme, d'habitat et de commerce. Un bon nombre

de ces mesures fera l'objet de Villes de France lors des Rendez-vous de l'intelligence locale du 15 mars.

Les risques contentieux à limiter

Au nom de Villes de France, Caroline Cayeux a surtout fait un état des lieux sur les contentieux en matière d'urbanisme en raison du manque de clarté du droit. " *Un recours contre un permis de construire devant un tribunal administratif dure officiellement un an, trois mois et treize jours en moyenne, auxquels on peut ajouter éventuellement la durée d'un appel et d'un pourvoi en cassation. Pendant ce temps le projet est bloqué. C'est un problème majeur*" a-t-elle constaté. Pour tenter d'apporter des solutions opérationnelles, Caroline Cayeux a évoqué un travail collaboratif en cours entre les élus et les professionnels de l'immobilier sur les recours abusifs. Malgré l' ordonnance prise à la suite du rapport Labetoulle de 2013, les contentieux restent très élevés (comme le rappelle aussi le rapport présenté mi-février 2016 à l'Assemblée nationale par Daniel Goldberg sur la mobilisation du foncier privé en faveur du logement). Dans ce contexte inquiétant, Caroline Cayeux a préconisé " *de développer la concertation préalable sur les demandes de permis de construire et d'encourager les conciliations devant le juge administratif* ". Enfin, sur la limitation des délais contentieux en matière d'urbanisme, elle a plaidé pour " *modifier le Code de Justice Administrative pour mieux encadrer les délais de jugements*".

ECONOMIE



DGF : le CFL tente de maintenir les équilibres, comme en 2015

Lors d'une séance qui s'est tenue le 23 février, les membres du Comité des Finances Locales (CFL) ont eu à se prononcer sur quelques aspects de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2016. Depuis la première diminution de 2014, les concours financiers de l'État aux collectivités locales voient leur baisse se poursuivre, comme prévu dans la loi de finances initiale de cette année.

En 2016, la DGF est fixée à 33,221 milliards d'euros (contre 36,607 milliards d'euros en 2015), soit une diminution globale de - **8,6 % pour la DGF des**

communes et des groupements (19,2 Mds€ en 2016).

Au titre de la contribution des communes et EPCI au redressement des finances publiques :

- la dotation forfaitaire des communes est ainsi minorée, comme en 2015, de 1,45 milliard d'euros (Md€), au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF), hors recettes exceptionnelles ;
- la dotation d'intercommunalité des EPCI est à nouveau en baisse de 621 millions d'euros.

Statut quo sur la péréquation

À l'intérieur de ce schéma, le CFL n'a pas souhaité modifier les montants qui ont été fixés par la loi en matière de péréquation (article 151 de la LFI pour 2016). 180 millions d'euros sont ainsi destinés à la DSU, ce qui porte son montant total à 1,91 milliard d'euros (+ 10,4%), 117 à la DSR, la DNP reste figée à son niveau de l'an passé.

Pour 2016, le financement des « nouveaux emplois » (recensement de la population pour 33 millions d'euros, communes nouvelles pour 17 millions, coûts de la progression de l'intercommunalité pour 165, et progression de la péréquation pour 158) sera notamment assuré pour 40% par un prélèvement sur la compensation part salaires des EPCI (en baisse d'environ - 2%) et pour 60% par une autre ponction de la dotation forfaitaire de 17 710 communes (ponction limitée à - 3% de la dotation forfaitaire).

Le CFL a décidé qu'au niveau de la DSR, chacune de ses composantes recevrait une part pratiquement identique de l'accroissement des crédits par rapport à 2015 (30% sur la DSR Bourg-centre, 30% sur la DSR péréquation, et 40% pour la DSR cible).

À l'occasion d'une communication du Directeur général des collectivités locales, Bruno Delsol, qui défendait la concertation du projet de réforme de la DGF du bloc communal (en vue du rapport devant être remis avant le 30 juin par le Gouvernement), le président du CFL, André Laignel, a précisé qu'il allait définir prochainement avec le nouveau ministre, une méthode et un calendrier. « *Les associations d'élus comme l'ensemble du CFL devant être au cœur des débats, et toute réforme de la DGF devant faire l'objet d'une loi spécifique* ».

Faute d'anticipation de l'évolution de la DGF de 2017 avant juin 2016, et pour les années ultérieures, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse et représentant Villes de France a également indiqué que la réforme resterait impraticable. Compte tenu de la construction actuelle de la dotation de centralité, celui-ci a aussi témoigné " *des effets de bords importants qui attendent les villes moyennes et les bourgs-centre*".

Amendes de police en hausse

Au cours de cette séance, les membres du CFL ont aussi pris acte, avec retard, de la valeur de point arrêtée pour 2015 qui s'établit à 22,65 euros (+ 4,11%). Cette valeur de point - qui s'applique à la répartition 2015 du produit des amendes de police en matière de circulation routière - est le résultat combiné de la légère hausse du montant à répartir (+ 1,31%) et de la baisse du nombre d'amendes recensées en 2014 (- 2,68%).

Communication des données budgétaires

Le CFL a également approuvé deux projets de décrets relatifs, d'une part, aux modalités de télétransmission des documents budgétaires, et d'autre part, à la mise en ligne de documents des collectivités territoriales.

Les membres du CFL ont en revanche émis un avis défavorable et demandés à être à nouveau consultés s'agissant d'un projet de décret, relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, qu'ils ont estimé être confus et aller au-delà de la loi.

ECONOMIE



Labellisation EcoQuartier 2016 : date limite de candidature fixée au jeudi 31 mars.

La 4ème campagne de labellisation EcoQuartier 2016 a été engagée par circulaire ministérielle, confirmant l'engagement de la France pour promouvoir la ville durable.

Les trois premières campagnes menées en 2013, 2014 et 2015 ont permis de valoriser le savoir-faire des collectivités françaises en matière d'aménagement durable, dans tous les types de territoires (urbains, péri-urbains, ou ruraux, en métropole comme en Outre Mer,...).

Fondée sur un référentiel partagé par les acteurs de l'aménagement, la démarche EcoQuartier et le label qui l'accompagne sont aujourd'hui un signe de qualité et de reconnaissance pour les collectivités lauréates.

La date limite de candidature est fixée au jeudi 31 mars. Ensuite, les collectivités ont deux mois pour remplir le dossier de candidature, avec l'appui des services locaux du ministère.

Pour en savoir plus et pour participer à la campagne de labellisation 2016, il est nécessaire de visiter le site extranet dédié, et se faire connaître auprès du correspondant EcoQuartier du ministère en région, dont les coordonnées figurent sur le site extranet indiqué : <http://extranet.ecoquartiers.territoires.gouv.fr>

(login: ecoquartiers, mot de passe: extr@eco)

Pour télécharger :

- [le Guide de Labellisation 2016](#)
- [la Charte des EcoQuartiers](#)

HABITAT - LOGEMENT



Le panorama de la recherche 2016 en cours de recensement

Le Réseau des acteurs de l'habitat et le REHAL, Réseau Recherche Habitat Logement préparent l'édition 2016 du panorama de la recherche en cours ou récente dans le domaine de l'habitat et du logement. Il est proposé de contribuer à l'enrichir en faisant part des actions de recherche en lien avec l'habitat : thèses, opérations de recherche, autres formes de coopération acteurs-chercheurs.

Ce recensement s'adresse aux chercheurs et à tous les acteurs de l'habitat qui conduisent ou participent à des actions de recherche : collectivités locales, organismes et associations régionales Hlm, agences d'urbanisme, services de l'Etat, associations, services de la Caisse des Dépôts, promoteurs, entreprises, collecteurs, organisations professionnelles etc. Des études à valeur de recherche conduites par des centres ou bureaux d'étude et de conseil peuvent être également signalées. Les animateurs du réseau des acteurs de l'habitat, dont est notamment membre Villes de France, comptent sur une mobilisation des collectivités territoriales en lien avec des chercheurs pour contribuer à enrichir le répertoire.

Ce document finalisé sera diffusé au Congrès Hlm de Nantes et remis aux participants à la journée "Quoi de neuf, chercheur(s)?" organisée le 17 novembre 2016 à l'Espace Saint-Martin, Paris.

Il est possible de consulter l'édition 2015 du panorama (171 travaux, 29 laboratoires) sur le [site du réseau des acteurs de l'habitat](#) (y compris à l'aide d'un moteur de recherche). Pour la version 2016, il est demandé aux collectivités concernées ou aux chercheurs de retourner une (ou plusieurs) fiche(s) remplies pour le vendredi 25 mars 2016 auprès du réseau des acteurs de l'habitat.

ECONOMIE



Félicitations aux collectivités labellisées Villes Internet !

Lors de la Journée Nationale des Villes Internet du 18 février à Montrouge, plus de 150 collectivités ont été labellisées Territoires, Villes et Villages Internet 2016, dont une cinquantaine avec quatre ou cinq « arobases ». Parmi ces dernières, Villes de France félicite ses adhérents récompensés, notamment Agen, Beauvais, Epernay, Tarbes (mention numérique éducatif), Vannes (mention démocratie pour ces villes) et la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

(mention innovation sociale). 10 villes pionnières des services numériques locaux depuis 20 ans ont été mises en valeur : Issy-Les-Moulineaux (Hauts de Seine), Metz (Lorraine), Parthenay (Deux Sèvres), Grand Nancy (Lorraine), Castre-Mazamet (Tarn), Besançon (Doubs), Amiens (Somme), Villard-de-Lans (Isère), Villages des Inforoutes (Ardèche) et Brest (Finistère).

Feuille de route et publications

Cette journée a également été l'occasion de présenter une feuille de route 2016-2020 pour la généralisation de l'internet citoyen, ainsi qu'un bilan pour 2015 avec l'ouvrage Cité en réseaux, auquel collabore Villes de France et enfin, un guide du numérique éducatif, réalisé par Canopé et Villes Internet.

Conseil des partenaires des territoires de demain

Présidé par Claudy Lebreton, ce conseil a tenu sa réunion fondatrice et vise à constituer un lieu d'échanges entre associations d'élus, ministères et entreprises. Villes de France a pris part à cette réunion lors de laquelle ont notamment été évoqués les défis de la formation des élus, de l'acculturation des citoyens, de la mutualisation entre collectivités, des liens à tisser avec la French tech ou encore du développement de l'e-démocratie.

Plateforme de l'internet citoyen

Villes Internet lancera fin mars ce portail qui recensera les initiatives et services des collectivités. Un tableau de pilotage fournira des diagnostics et recommandations pour faciliter la mise en œuvre de politiques numériques locales autour de 16 enjeux et 4 thèmes.

Intervention de Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat

Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, a remis les labels en fin de journée. Rappelant que le numérique est une priorité gouvernementale, il a souligné qu'il permet « *un service public augmenté, meilleur, disponible, plus personnalisé, plus prédictif* » et qu'il constitue un « *levier d'une démocratie réelle* ». Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, un appel à projets d'innovation numérique pour les services territoriaux de l'Etat sera prochainement lancé tandis que la présidence française du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert sera une opportunité à l'automne de mettre en avant diverses thématiques liées au numérique comme la solidarité ou encore la lutte contre le changement climatique. Enfin, il a remercié les élus, soulignant que leur « *engagement à saisir localement les opportunités offertes par le numérique est la meilleure réponse aux françaises et aux français confrontés tous les jours aux incertitudes et aux doutes* ».

ECONOMIE



Bilan du projet de loi création avant l'adoption en première lecture par le Sénat

L'examen en première lecture du projet de loi liberté de la création, architecture et patrimoine par le Sénat s'est déroulé du 9 au 17 février, le vote sera effectué le 1^{er} mars. Les principaux apports du Sénat concernant les collectivités portent sur l'archéologie préventive, l'architecture, l'éolienne, les sites patrimoniaux protégés et le mécénat. S'agissant du site patrimonial protégé (nouveau nom des cités historiques) :

- l'obligation de consulter la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur tout projet de vente ou d'aliénation du patrimoine français situé à l'étranger ou présentant une valeur historique ou culturelle particulière ;
- l'inscription dans le code du patrimoine la protection des paysages classés "réserves de biosphères" ;
- l'assouplissement des conditions relatives à l'inconstructibilité des parties des domaines nationaux appartenant à l'État ou à l'un de ses établissements publics.

S'agissant des obligations liées au recours à des architectes :

- le rétablissement de l'abaissement à 150 m² (au lieu de 170) du seuil de recours obligatoire à un architecte, sauf pour les constructions à usage agricole ;
- l'obligation de recueillir l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France sur les installations d'éoliennes qui sont visibles depuis un immeuble classé, un monument historique ou d'un site patrimonial protégé, et visibles en même temps, situées dans un périmètre de 10 kilomètres.

En termes de mécénat, le texte en l'état actuel autorise les communes et intercommunalités à ouvrir la possibilité aux entreprises d'une déduction de leur cotisation foncière d'une fraction de leur don à des actions culturelles territoriales.

ECONOMIE



Lancement de l'édition 2016 des prix RegioStars

Visant à recenser les bonnes pratiques et les projets inspirants en matière de développement régional, les prix RegioStars, de la Commission européenne, sont attribués dans cinq catégories :

- Cat. 1 Croissance intelligente : les nouvelles possibilités de l'économie mondiale.
- Cat. 2 Croissance durable : l'économie circulaire.
- Cat. 3 Croissance inclusive : l'intégration - création de communautés inclusives et multiculturelles.
- Cat. 4 CityStar : des solutions innovantes pour un développement urbain durable.
- Cat. 5 Gestion efficace : faire une différence en gérant différemment.

Les représentants de projets médaillés seront en outre présent dans une brochure de la Commission européenne et recensés dans une base de données du site Info regio, et bénéficieront d'une campagne promotionnelle sur les médias sociaux. La remise des prix aura lieu le 11 octobre 2016, à l'occasion de la Semaine européenne des régions et des villes.

Les candidatures peuvent être envoyées par l'autorité de gestion régionale ou locale, **ou** par le gestionnaire de projet, moyennant l'approbation de l'autorité de gestion responsable. **Elles doivent être transmises sur une plateforme accessible du 15 février au 15 avril.** Les informations seront de préférence fournies en anglais, mais elles pourront également être soumises en français ou en allemand, si nécessaire.

[Pour en savoir plus.](#)

ENVIRONNEMENT



Recommandations de la Cour des Comptes pour la gestion des déchets

Présenté le 10 février 2016, le rapport annuel recommande une clarification des consignes de tri (harmonisation des couleurs des bacs, du tri, des logos liés au tri sur les produits), la modernisation des centres de tri (réduction du nombre et amélioration de la performance) et un renforcement de la transparence des coûts pour les collectivités. Selon le principe de "*responsabilité élargie des producteurs*", des industriels ont mis en place des éco-organismes depuis les années 1990 et la Cour des comptes en a étudié 14 sur 24 pour ce rapport. Parmi eux,

Eco-Emballages/Adelphe a géré 763 millions d'euros en 2013. La Cour estime que les objectifs sont "*diversement atteints*" par les éco-organismes en matière de collecte et de valorisation et qu'ils sont d'une ambition telle que les acteurs doivent se mobiliser fortement. Pour les filières emballages ménagers et déchets électriques et électroniques, la Cour juge les objectifs impossibles à atteindre.

AGENDA

Mardi 15 mars 2016 - Paris

Rendez-vous de l'intelligence locale : "*Faire vivre le coeur des villes*" **Mardi 22 mars 2016** - Paris

Rencontre avec Philippe Whal, Président du Groupe La Poste **Mercredi 30 mars 2016** - Paris

Rencontre avec Jean-Louis Chaussade, Directeur général de Suez **Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016** - Beauvais

Congrès annuel de Villes de France